Rencontre des responsables d'équipe sénior

Sénior D1-D2-D3

Présentation par :



Ordre du jour

- Personnes-ressources
- Matériel remis aux responsables d’équipe
- Sensibilisation au travail des arbitres
- Paramètres de saison
- Groupe Facebook
- Saison 2026
- Règlements de la Ligue de Développement de Soccer Estrie (LDSE)
- Survol de Spordle

Personnes-ressources



Daniel Saint-Martin

Coordonnateur aux compétitions

competitions@soccer-estrie.qc.ca



Maèva Gaudreau

Coordonnatrice adjointe aux compétitions

ldse@soccer-estrie.qc.ca

Formulaires disponibles en ligne pour :

- Faire déplacer un match
- En appeler d'une décision
- Déposer une plainte/protêt
- Demander un double-surclassement

Vous devez faire acheminer le formulaire à votre club

Matériel remis aux éducateurs

Vous trouverez tous les documents nécessaires sur notre site web dans l'onglet *Compétitions*, puis dans la section Ligue de développement de soccer extérieur.

https://soccer-estrie.qc.ca/competition/ligue-de-soccer-exterieur/

Sensibilisation au travail des arbitres

Les arbitres sont des êtres humains - mineurs pour la plupart
Les arbitres sont en apprentissage
Les arbitres sont membres de votre club!

Crier sur un adolescent ne règlera pas la situation!
Intimider un arbitre lui fera perdre le goût de continuer!
Les arbitres ne sont pas vos *punching bag*!

Offrez-leur un environnement de travail sain et sécuritaire!

Coordonnateur à l'arbitrage - Daniel Saint-Martin :
arbitrage@soccer-estrie.qc.ca

Paramètres de saison

- Début de la saison
  - Semaine du 18 mai
  - Pause des activités du 20 au 26 juillet
- Fin de la saison régulière
  - SF D3 : 30 août
  - SF D1 et SM : 7 septembre
- Bourses :

DIV.	CHAMPION DE SAISON	2E POSITION DE SAISON	CHAMPION DES SÉRIES	FINALISTE DES SÉRIES
D1	800$	500$	400$	300$
D2	400$	250$	200$	150$
D3	200$	125$	100$	75$
BOURSE FRANC-JEU : 300$				

- Journées de compétition
  - SF D1: mardi
  - SF D3: mercredi/jeudi
  - SM D1: dimanche
  - SM D2 : mercredi
  - SM D3: lundi/mardi

Paramètres de saison

- Séries éliminatoires

  Division 1 : 4 équipes participent aux Séries.

  Division 2 : 4 équipes participent aux Séries.

  Division 3 (2 groupes) : 3 premières équipes de chaque groupe participent aux Séries. Les premières positions de chaque groupe accèdent directement aux demi-finales. Les matchs de quarts de finale, entre la 2e et la 3e position, se font à l'intérieur de leur groupe. Par la suite, les matchs de demi-finale se font en croisé entre les groupes.

Groupe Facebook

Afin de faciliter les échanges entre les équipes senior, autant du côté féminin que masculin, pour leur besoin de réservistes durant la saison, un groupe Facebook a été créé.

Il se nomme : **LDSE – Équipes Senior**

Vous devez faire une demande pour joindre le groupe afin de pouvoir faire des publications et voir les demandes.

Tous vos joueurs et joueuses sont invités à joindre le groupe, nous demandons simplement d'indiquer l'équipe à laquelle la personne participe afin que l'on puisse vérifier qu'il s'agit d'une personne autorisée à se joindre.

- De cette façon, il sera plus facile pour les responsables d'équipes de trouver des réservistes que devoir espérer que les autres responsables voient la publication et passe le mot à leurs joueurs ou joueuses.

Saison 2026

Le comité régional des compétions, nouvellement formé, doit se rencontrer prochainement afin de discuter des modifications à mettre en place pour la saison 2026 dans les catégories senior.

Plusieurs points ont déjà été soulevés (nombre de matchs, nombre de divisions, etc.), mais si vous avez des modifications dont vous aimeriez nous faire part, envoyez un courriel à : competitions@soccer-estrie.qc.ca dès que possible

- **Il est important de noter que certaines modifications pourraient avoir un impact sur la saison 2025 (ex. promotion/relégation), si c'est le cas, les équipes concernées seront avisées dès que possible.**

Règlements de la LDSE

- **1.1.5 – Non-respect des règlements**
  L'ignorance des règlements ne peut en aucun cas justifier le non-respect de ces derniers.

- **2.1.4 - Couleurs similaires entre deux équipes**
  En cas de similitude de couleurs, l'arbitre demandera à l'équipe visiteuse de changer de maillots ou de porter des dossards.

  À défaut de se conformer, et dans l'éventualité où le match n'ait pu être disputé pour cette raison, l'équipe fautive perdra le match par forfait.

- **2.1.5 - Trousse de premiers soins**
  Chaque équipe doit avoir en sa possession une trousse de premiers soins et de la glace accessibles en tout temps.

Règlements de la LDSE

- **2.1.6 - Port d’objet dangereux par un joueur**

  Un joueur ne doit pas porter d’équipement potentiellement dangereux pour lui ou pour tout autre joueur, y compris tout type de bijou, recouvert ou non.

  En Estrie, le port de lunettes conventionnelles est autorisé. Les lunettes de sport sont fortement recommandées**.**

! **Le port de lunettes conventionnelles peut être interdit dans d’autres régions. Informez-vous avant d’inscrire votre équipe à un tournoi.**

Consultez le mémo à cet effet.



Règlements de la LDSE

2.2.1 - Nombre de joueurs habillés

Peuvent prendre part au match :

CATÉGORIES	MINIMUM	MAXIMUM
SENIOR	7 joueurs	25 joueurs

2.2.2 - Expulsion d'un joueur

Un joueur expulsé d'un match par l'arbitre ne peut être remplacé par un autre joueur sur le terrain. Le joueur expulsé doit quitter immédiatement l'enceinte du terrain.

En cas de refus ou d'inconduite, son cas sera soumis au commissaire de ligue.

Règlements de la LDSE

⚽ 2.2.3 - Participation d'un joueur inéligible

Une équipe qui fait jouer un joueur inéligible perd son match par forfait.

Forfait!

Exemples de joueur inéligible :

- Joueur double-surclassé sans autorisation
- Joueur d'âge supérieur à celui de la catégorie
- Joueur non validé
- Joueur suspendu
- Joueur inscrit dans un autre club

! **Si le nom du joueur n'apparaît pas sur votre feuille de match, ne le faites pas jouer et contactez votre club pour régler la situation.**

Soyez prudent si vous ajoutez un nom à la main!

Règlements de la LDSE

2.2.5 - Le joueur réserve

Joueur réserve de classe A : Un joueur inscrit dans une équipe Senior de niveau de compétition «A» peut jouer un maximum de six (6) matchs par équipe comme joueur réserve dans une autre équipe Senior de niveau de compétition « A» de division supérieure (incluant les matchs des Séries éliminatoires). Au-delà des six (6) matchs, le joueur est considéré comme un joueur inéligible.

Joueur réserve de classe Locale : Un joueur de catégorie Senior et de niveau de compétition «Locale» peut jouer un nombre illimité de matchs comme joueur réserve. **(Sauf le joueur d'exception)**

Règlements de la LDSE

2.2.5 - Le joueur réserve

- Un joueur dont le nom se retrouve plus de cinq (5) fois sur la feuille de match d'une équipe de niveau de compétition LDIR, LDP, PLSJQ et LS PRO sera considéré immédiatement assigné à cette équipe de niveau de compétition supérieur pour les fins de ce règlement.

- Pour des fins de remise en forme, il est permis à une équipe d'utiliser un maximum de deux (2) joueurs d'un niveau de compétition supérieur (LDIR et +) pour un maximum de deux (2) matchs consécutifs. Un courriel de la direction technique du club (DTC), indiquant la situation, doit être envoyé à la LIGUE au préalable.

Règlements de la LDSE

2.2.6 - Le joueur à l'essai

Pour la saison 2025, Soccer Estrie autorise l'utilisation de joueur en provenance d'un autre club de la LDSE, qui prend part à un ou plusieurs matchs avec une autre équipe de catégorie supérieure ou égale à sa catégorie d'affiliation, et de niveau de compétition égal ou supérieur à son niveau de compétition d'affiliation, et s'il y a lieu, dans une division supérieure s'il s'agit d'une équipe de même catégorie et de même niveau de compétition.

Une équipe senior peut utiliser un même joueur à l'essai pour un maximum de 3 matchs. Si le joueur est utilisé plus de 3 matchs, il est déclaré inéligible et l'équipe perd par forfait tous les matchs subséquents auxquels aura pris part le joueur.

Une équipe senior peut utiliser par match un maximum de 3 joueurs à l'essai.

- L'utilisation de joueur à l'essai est permise lors des Séries éliminatoires. Toutefois, les matchs de Séries éliminatoires sont inclus dans le maximum de trois (3) matchs permis dans la saison.

Règlements de la LDSE

2.2.7 - Le joueur invité

Désigne un joueur senior d'un club de soccer qui a reçu l'autorisation de prendre part à un ou plusieurs matchs avec une équipe de son club ou d'un autre club de soccer de niveau de compétition, de catégorie et de division égale à celle de l'équipe à laquelle il est assigné.

Un joueur de catégorie Senior et de niveau de compétition « A/LR » peut jouer un maximum de six (6) matchs par équipe comme joueur invité dans une équipe d'un autre groupe que celui de l'équipe à laquelle il est assigné.

Une équipe senior de niveau de compétition « A/LR » peut utiliser par match un maximum de 3 joueurs invités.

- L'utilisation de joueur invité est permise lors des Séries éliminatoires. Toutefois, les matchs de Séries éliminatoires sont inclus dans le maximum de six (6) matchs permis dans la saison.

Règlements de la LDSE

2.4 - Les arbitres

L’arbitre possède l’entière et pleine autorité sur le déroulement du match, du moment où il pénètre sur le terrain jusqu’à son départ.

L’arbitre n’est pas tenu de connaître la réglementation que doivent appliquer les équipes.

Toute équipe a la responsabilité d’assurer la protection des arbitres et arbitres-assistants présents à un match.

En cas d’absence de l’arbitre, les équipes peuvent s’entendre afin de désigner une personne pour officier le match, sinon le match sera repris à une date ultérieure.

Règlements de la LDSE

- **2.5.1 - Changement au calendrier demandé par une équipe**

  Une seule demande est autorisée par équipe (sauf pour tournoi).
  La demande doit être faite au moins 7 jours avant le match.
  Vous devez compléter le formulaire et le transmettre à votre club.

  - Il n'y a pas de journée fixe pour déplacer le match, en autant que les deux équipes soient d'accord.
  - Aucune demande de changement au calendrier ne sera acceptée pour un match ayant lieu après le 31 juillet, sauf si la demande est déposée avant le 1er juillet afin de permettre de jouer le dit match avant le 31 juillet.

! **La procédure complète se trouve dans les règlements de la LDSE disponible sur notre site Web.**

Règlements de la LDSE

- **2.7.1 – Passeport électronique**

  Tous les joueurs et membres du personnel d'équipe doivent obligatoirement présenter leur passeport aux arbitres avant le début de chaque match.

  La présentation des passeports électroniques oblige l'utilisation d'un appareil intelligent muni d'un écran de minimum 4,5 pouces pour permettre à l'arbitre de les visualiser correctement.

Règlements de la LDSE

2.7.2 - Feuille de match

Doit être imprimée à partir de Spordle Play.
Doit être remise à l'arbitre qui y note les joueurs vérifiés.
Tout joueur dont le nom figure sur la feuille est considéré comme ayant participé au match.
Seuls les joueurs inscrits sur la feuille de match peuvent participer au match.
Tout joueur qui n'est pas vérifié par l'arbitre avant le début de la 2e période ne peut prendre part au match.

! C'est la responsabilité de l'équipe (et non de l'arbitre) de rayer le nom de tout joueur ou entraîneur (absent ou suspendu) qui n'a pas participé au match en question. Autrement, le membre sera considéré comme ayant participé au match.

N'oubliez pas de biffer vos absents!

Règlements de la LDSE

2.7.3 – Transmission des statistiques de match



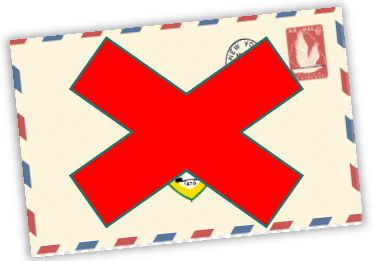
Les équipes n'ont pas à entrer les statistiques dans Spordle Play après un match. Chaque responsable d'équipe doit signer la feuille de match à la fin et doit prendre en photo les DEUX feuilles de matchs.

2.7.4 – Retour des feuilles de match à la Ligue

L'arbitre aura la responsabilité d'envoyer la photo de la feuille de match.

Si toutefois il n'y avait pas d'arbitre l'équipe receveuse DEVRA faire parvenir les deux photos des feuilles de matchs à l'adresse suivante dans les 48h suivant le match.

- ldse@soccer-estrie.qc.ca



Règlements de la LDSE

- **2.8.4 – Écart de but**

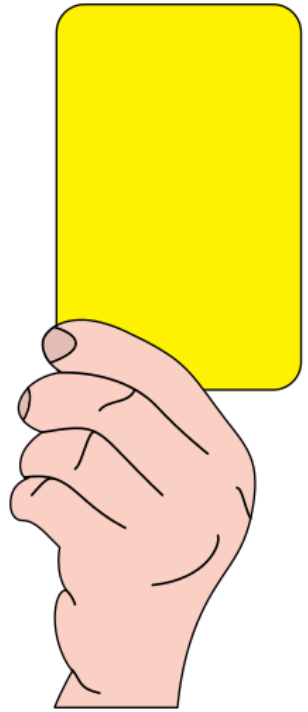
  Un écart de 7 buts met fin immédiatement au match.

- **2.8.8 – Point de comportement**

  Une équipe se voit retirer 1 point au classement pour :
  - Chaque carton rouge
  - Cumul de 10 cartons jaunes
  - Chaque tranche de 5 cartons jaunes supplémentaire

Règlements de la LDSE

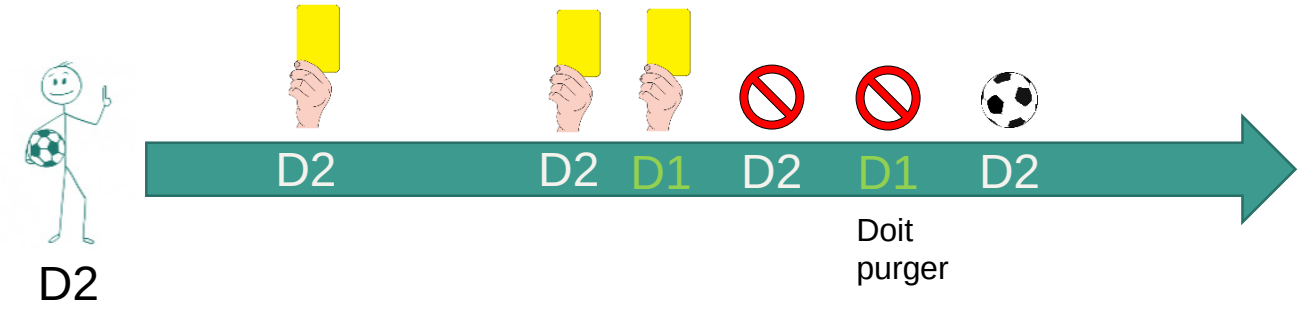
3.2.1 - Cartons jaunes



Les cartons jaunes sont cumulatifs :

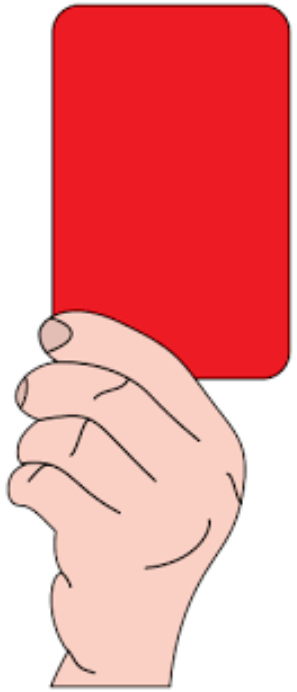
- 3e carton jaune : 1 match de suspension
- 6e carton jaune : 1 match de suspension
- et ainsi de suite…

! **Les cartons jaunes suivent le membre peu importe pour quelle(s) équipe(s) et club il joue/entraîne!**



Règlements de la LDSE

3.2.1 - Cartons rouges



2 cartons jaunes = 1 carton rouge

1 carton rouge = 1 match de suspension

- Des suspensions supplémentaires peuvent s'appliquer
- La suspension doit être purgée avec l'équipe avec laquelle la suspension a été encourue.

! **Les cartons rouges suivent le membre peu importe pour quelle(s) équipe(s) et club il joue/entraîne!**



Règlements de la LDSE

3.5 - Charte disciplinaire supplémentaire

Suite à une expulsion, l'arbitre remplit un rapport disciplinaire.

Une suspension supplémentaire s'ajoute à la sanction automatique lors des situations suivantes :

- Propos grossiers ou discriminatoires;
- Cracher, frapper ou tenter de frapper;
- Geste causant des blessures ou avec l'intention de blesser;
- Proférer des menaces ou tenter d'intimider;
- Geste répréhensible ou refus de quitter le match après une expulsion.

! Toute suspension non purgée en totalité au cours de la saison estivale est reportée sur la prochaine saison estivale d'activité du membre.

Règlements de la LDSE

3.7.3 – Amendes liées aux matchs forfaits

Amende : 50$ si le match s'est joué.

Amende : 150$ ou 250$ si le match ne s'est pas joué.

<u>Quelques exemples :</u>

- Une équipe ne se présente pas à un match.
- Faire jouer un joueur inéligible ou suspendu.
- Ne plus pouvoir présenter le nombre de joueurs minimal sur le terrain.
- Pas de feuille de match.


N'OUBLIEZ PAS
DON'T FORGET
1 - C'EST UN JEU
IT'S A GAME
2 - CE SONT DES ENFANTS
THEY ARE CHILDREN
Le but gagnant, c'est jouer !
3 - LES ENTRAÎNEURS SONT DES ÉDUCATEURS
COACHES ARE EDUCATORS
4 - LES ARBITRES SONT HUMAINS
REFEREES ARE HUMAN
5 - CE N'EST PAS LA COUPE DU MONDE
IT'S NOT THE WORLD CUP
BON MATCH!
GOOD GAME!
UN MESSAGE DE
A MESSAGE FROM
Fédération de SOCCER du Québec
SOCCER ESTRIE
RESPECT - INTÉGRITÉ - EXCELLENCE - ÉQUITÉ - UNITÉ - ACCESSIBILITÉ
RESPECT - INTEGRITY - EXCELLENCE - FAIRNESS - UNITY - ACCESSIBILITY

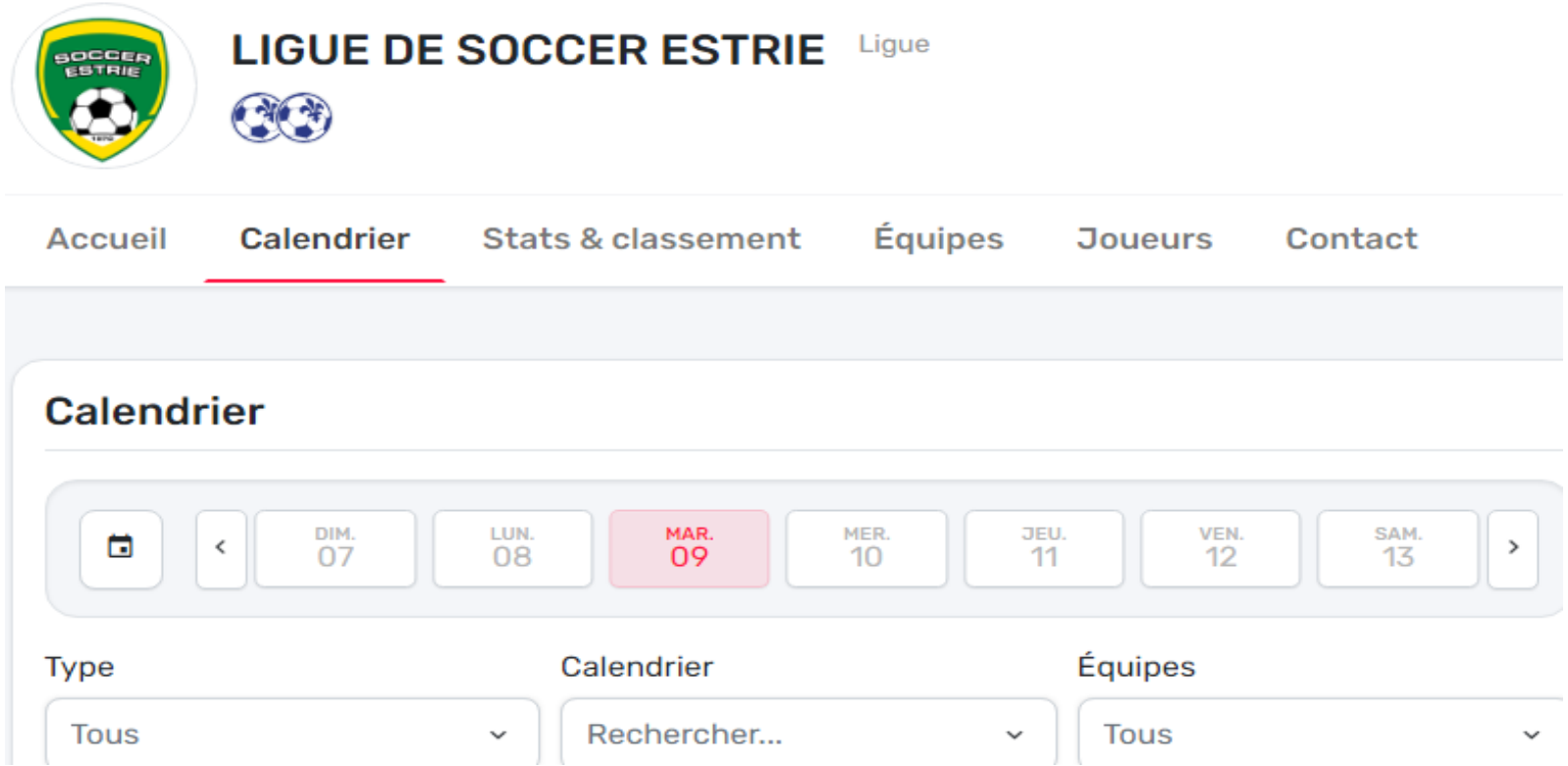
Survol de Spordle

Pour accéder aux calendriers des matchs, il faut accéder à Spordle Page et y inscrire la ligue que l'on cherche.



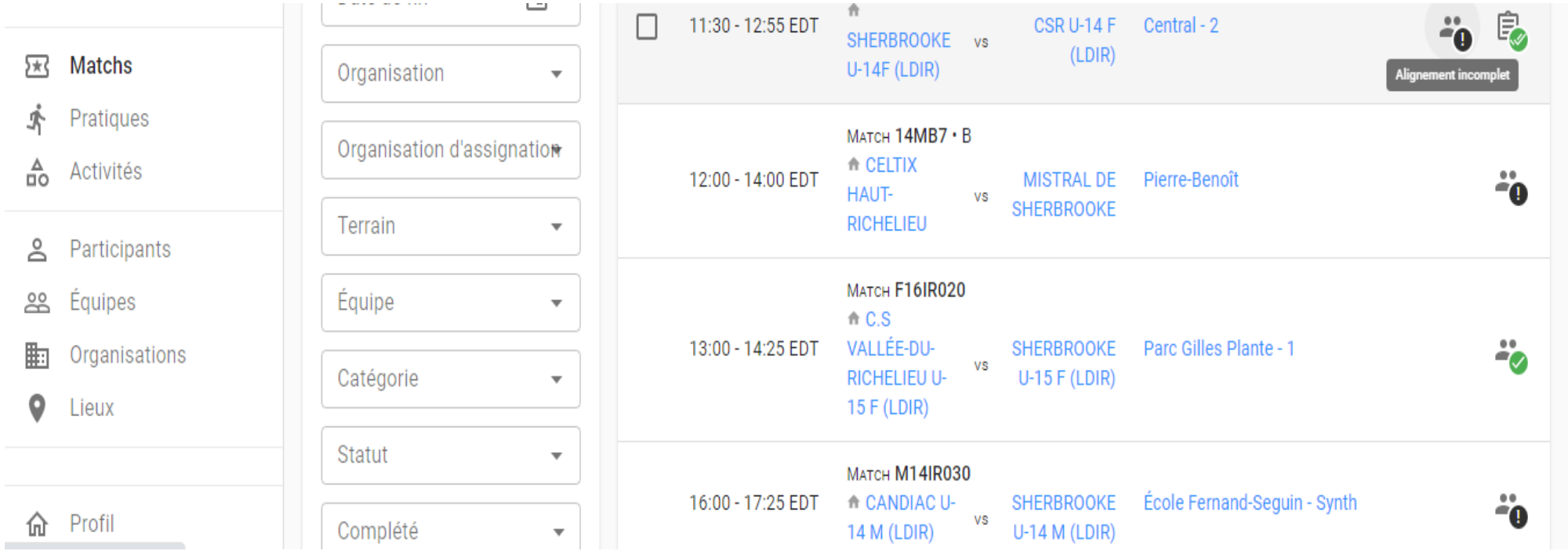
Survol de Spordle

On choisit l'onglet *Calendrier* pour accéder au calendrier de la ligue. On peut filtrer la recherche pour accéder à la catégorie ou l'équipe désirée.



Survol de Spordle

Pour imprimer la feuille de match, il faut accéder à Spordle Play. Dans l'onglet *matchs*, on sélectionne son alignement pour voir sa liste de joueurs. Un guide est disponible sur notre site Web.



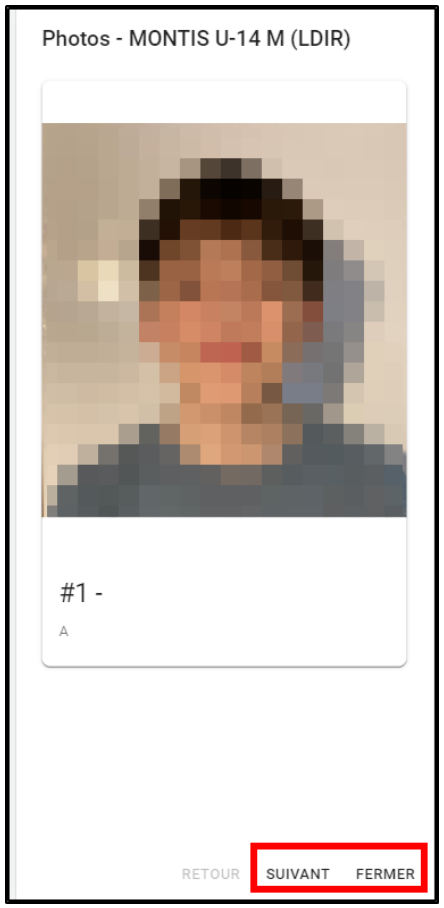
Survol de Spordle

En cochant les joueurs présents, il sera possible de voir les photos des joueurs ou joueuses cochés pour la validation de l'alignement.

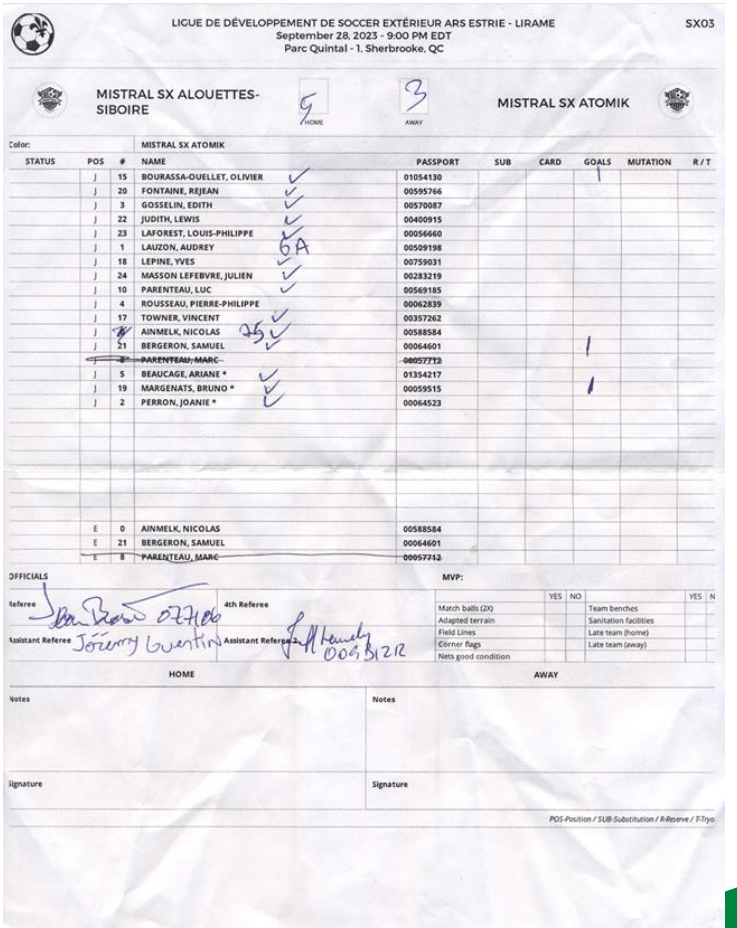


Survol de Spordle

Voici ce que vous verrez lorsque vous allez cliquer sur les photos dans votre alignement.



Lorsque vous allez cliquer sur imprimer, un document PDF sera téléchargé. La page ressemblera à ceci, mais seulement avec les informations disponibles avant le match.


LIGUE DE DÉVELOPPEMENT DE SOCCER EXTÉRIEUR ARS ESTRIE - LIRAME
September 28, 2023 - 9:00 PM EDT
Parc Quintal - 1, Sherbrooke, QC
SX03

MISTRAL SX ALOUETTES-SIBOIRE — 5 (HOME) — 3 (AWAY) — MISTRAL SX ATOMIK

Color: MISTRAL SX ATOMIK

STATUS	POS	#	NAME	PASSPORT	SUB	CARD	GOALS	MUTATION	R / T
	J	15	BOURASSA-OUELLET, OLIVIER	01054130			1		
	J	20	FONTAINE, REJEAN	00595766					
	J	3	GOSSELIN, EDITH	00570087					
	J	22	JUDITH, LEWIS	00400915					
	J	23	LAFOREST, LOUIS-PHILIPPE	00056660					
	J	1	LAUZON, AUDREY	00509198					
	J	18	LEPINE, YVES	00759031					
	J	24	MASSON LEFEBVRE, JULIEN	00283219					
	J	10	PARENTEAU, LUC	00569185					
	J	4	ROUSSEAU, PIERRE-PHILIPPE	00062839					
	J	17	TOWNER, VINCENT	00357262					
	J	7	AINMELK, NICOLAS	00588584					
	J	21	BERGERON, SAMUEL	00064601			1		
	J	8	~~PARENTEAU, MARC~~	~~00057712~~					
	J	5	BEAUCAGE, ARIANE *	01354217					
	J	19	MARGENATS, BRUNO *	00059515			1		
	J	2	PERRON, JOANIE *	00064523					
	E	0	AINMELK, NICOLAS	00588584					
	E	21	BERGERON, SAMUEL	00064601					
	E	8	PARENTEAU, MARC	00057712					

OFFICIALS — MVP:

Referee — 4th Referee

Assistant Referee — Assistant Referee 2

	YES	NO		YES	N
Match balls (2X)			Team benches		
Adapted terrain			Sanitation facilities		
Field Lines			Late team (home)		
Corner flags			Late team (away)		
Nets good condition					

HOME — AWAY

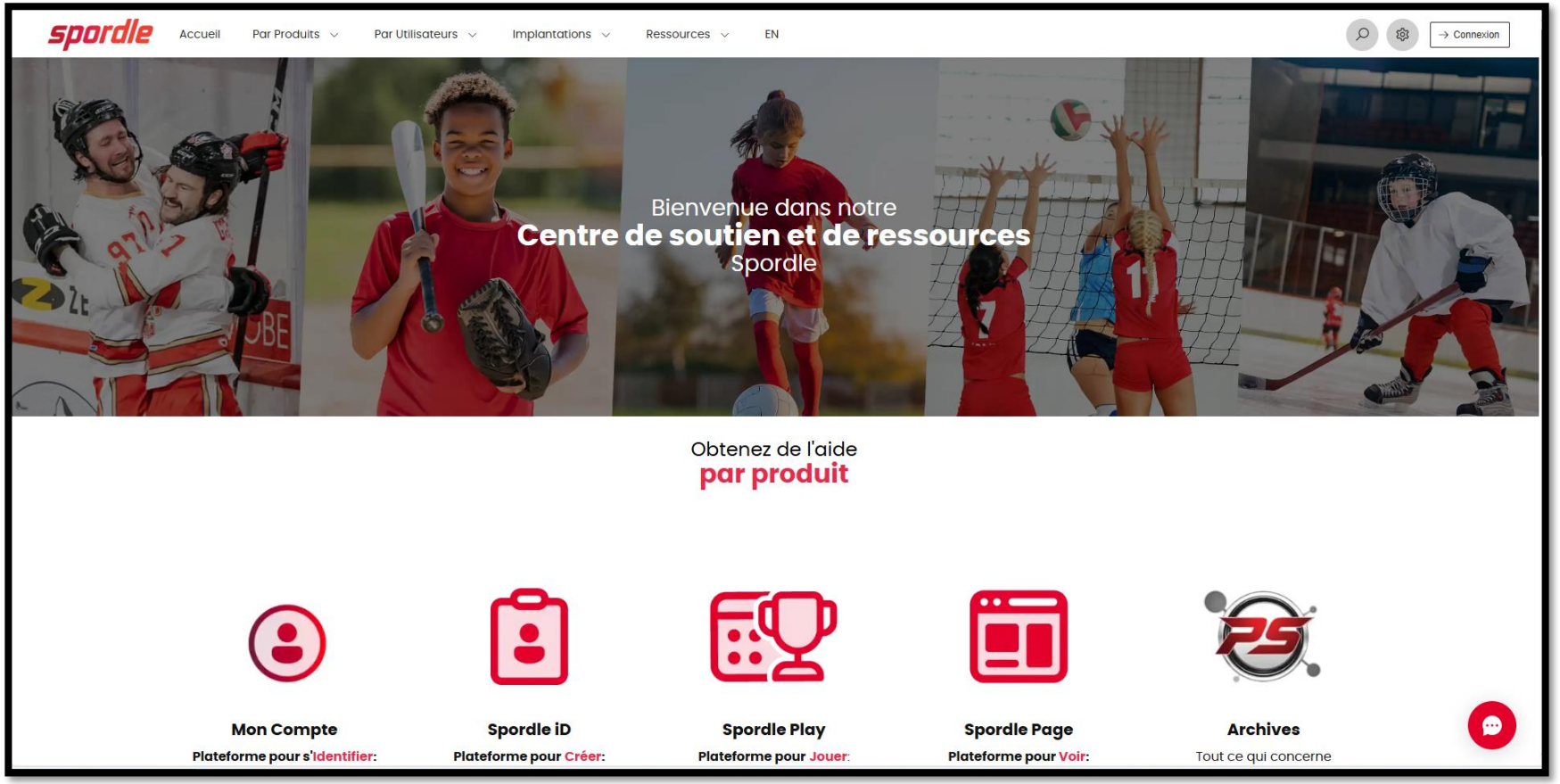
Notes — Notes

Signature — Signature

POS-Position / SUB-Substitution / R-Reserve / T-Tyro

Survol de Spordle

soutien.spordle.com



Merci de votre attention !

Daniel Saint-Martin

competitions@soccer-estrie.qc.ca

www.soccer-estrie.qc.ca

Respect – Solidarité – Excellence